



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

en exercice 14  
présents 09  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le onze Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2024  
Affichée le : 04.04.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT  
RAVOLET et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT  
Monsieur RODRIGUES a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALBERT

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2023**

Après approbation du Compte Administratif 2023 dans sa séance du 26/03/2024,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023 en section d'investissement pour un montant total de 205 814,96 €.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2024

Secrétaire de séance,  
M. ALBERT

Le Maire  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 15/04/2024

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 09  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le onze Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2024  
Affichée le : 04.04.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT  
RAVOLET et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT  
Monsieur RODRIGUES a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALBERT

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – SERVICE  
ASSAINISSEMENT**

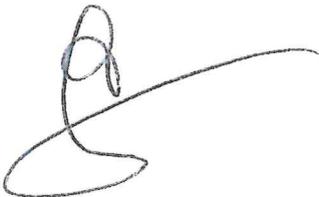
Après approbation du Compte Administratif 2023 du service assainissement dans sa séance du  
26/03/2024,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année  
2023 à la section d'investissement pour un montant de 9 723,34 €.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2024

Secrétaire de séance,  
M. ALBERT



Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 15/04/2024

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 09  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le onze Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2024  
Affichée le : 04.04.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT  
RAVOLET et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT  
Monsieur RODRIGUES a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALBERT

**OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS – ANNEE 2024**

Vu la délibération de la Commune de Torteron décidant du passage à la M57 au 01/01/2023,  
Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance ».

Il est proposé à l'assemblée de :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- donner tous pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- DONNE tous pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,  
M. ALBERT

Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Fait à TORTERON le 11 Avril 2024

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Diffusion sur le site internet de la commune : le 15/04/2024

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 09  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le onze Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2024  
Affichée le : 04.04.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT  
RAVOLET et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT  
Monsieur RODRIGUES a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALBERT

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2024**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VOTE, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024

- Taxe foncière (bâti) : 41,84
- Taxe foncière (non bâti) : 53,50
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,27

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2024

Secrétaire de séance,  
M. ALBERT

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 15/04/2024

Au registre sont les signatures

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 09  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le onze Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2024  
Affichée le : 04.04.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT  
RAVOLET et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT  
Monsieur RODRIGUES a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALBERT

### OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS- ANNEE 2024

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, d'allouer pour l'année 2024 une subvention de :

- 400 € à la Coopérative scolaire de l'école de TORTERON
- 1 000 € à la Coopérative scolaire de l'école pour voyage scolaire
- 95 € à l'A.R.AC.
- 70 € à FACILAVIE
- 30 € à l'association des Amis de la BCP du Cher
- 30 € à l'association « C.L.E.S »
- 70 € à l'association « LES PTITS ECOLIERS » de TORTERON
- 70 € à l'Amicale Laïque de TORTERON
- 70 € à l'association La Perche de TORTERON
- 70 € au Comité des Fêtes de TORTERON
- 25 € à La Prévention Routière
- 65 € à l'A.D.M.R. NERONDES – SANCOINS – LA GUERCHE
- 70 € au Racing Club de TORTERON
- 100 € à l'Amicale des Pompiers de JOUET/AUBOIS
- 70 € à l'association AUBOIS DE TERRES ET DE FEUX
- 65 € à l'A.M.A.S.A.D.
- 70 € à l'Amicale des Boulistes Torteronnais
- 70 € à l'association Torteron en Fête

Secrétaire de séance,  
M. ALBERT

Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2024  
Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Diffusion sur le site internet de la commune : le 15/04/2024  
Au registre sont les signatures

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 09  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le onze Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2024  
Affichée le : 04.04.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT  
RAVOLET et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT  
Monsieur RODRIGUES a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALBERT

**OBJET : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - ANNEE  
2024**

La Commune verse chaque année une participation au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL). Ce fonds regroupe les aides au logement, à l'énergie et à l'eau pour les personnes défavorisées.

La commune a versé une participation de 600 € pour ce financement en 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, de reconduire cette participation au financement du F.S.L pour l'année 2024 pour un montant de 600 €.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2024

Secrétaire de séance,  
M. ALBERT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 15/04/2024

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 09  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le onze Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2024  
Affichée le : 04.04.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT  
RAVOLET et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT  
Monsieur RODRIGUES a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALBERT

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024 qui s'élève en dépenses et en recettes à 886 672,48 € pour la section de fonctionnement et à 520 573,96 € pour la section d'investissement.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2024

Secrétaire de séance,  
M. ALBERT

Le Maire,

M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 15/04/2024

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 09  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le onze Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2024  
Affichée le : 04.04.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT  
RAVOLET et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT  
Monsieur RODRIGUES a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN  
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALBERT

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif du service Assainissement pour l'année 2024 qui s'élève en dépenses et en recettes à 87 365,40 € pour la section d'exploitation et à 25 910,34 € pour la section d'investissement.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2024

Secrétaire de séance,  
M. ALBERT

Le Maire  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 15/04/2024

Au registre sont les signatures